

Document généré le lundi 22 août 2022 à 10:55

## Avis d'attribution n°1

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale	22/08/22			22/08/22

Diffusion Presse	Version Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale				

Service : CPJ

## Classification CPV :

Principale : **50324200** - Services de maintenance préventiveComplémentaires : **50870000** - Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux

## AVIS D'ATTRIBUTION

## VILLE DE L'ISLE SUR LA SORGUE

M. Pierre GONZALVEZ - Monsieur le Maire

Hôtel de Ville

service de la commande publique

rue Carnot

BP 50038 - 84800 L'Isle sur la Sorgue

Tél : 04 90 38 79 72

SIRET 21840054700012



<b>Objet du marché</b>	Marché de contrôle et maintenance des aires de jeux et équipements sportifs de la Commune de L'Isle-sur-la-Sorgue
<b>Référence acheteur</b>	MP22-17
<b>Nature du marché</b>	Services
<b>Procédure</b>	Procédure adaptée
<b>Code CPV principal</b>	<b>50324200</b> - Services de maintenance préventive
Code CPV complémentaire	<b>50870000</b> - Services de réparation et d'entretien d'équipements de terrains de jeux
<b>Critères d'attribution</b>	Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
<b>Procédures de recours</b>	Instance chargée des procédures de recours : <b>Tribunal administratif de Nîmes</b> 16 avenue Feuchères CS 88010 30941 Nîmes - Cedex 09 Tél : 0466273700 - Fax : 0466362786 <a href="mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr">greffe.ta-nimes@juradm.fr</a>

ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Date d'attribution : 16/08/22

Nombre d'offres reçues : 1

Marché n° : 2022PLEINBOIS - **PLEINBOIS** 703 RTE DE L ISLE SUR  
SORGUE 84250 LE THOR

Montant HT : **100 000,00 €**

Sous-traitance : non.

#### Renseignements complémentaires

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre est défini comme suit :

Montant annuel maximum HT 25 000,00 €

Le présent accord-cadre prend effet à compter de sa date de notification pour une durée initiale de 12 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite pour une période de 12 mois selon les modalités détaillées dans le contrat (document qui vaut acte d'engagement et cahier des clauses administratives particulières)

La durée totale maximale de l'accord-cadre est fixée à 48 mois (4 ans).

Envoi le 22/08/22 à la publication

Marches-Publics.info V9.7